

MARKETING
COMMUNICATION

Compte rendu de la politique d'engagement et des votes 2024

Edmond de Rothschild Asset Management (France)



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Sommaire

Édito.....	4
Un engagement nourri par les meilleures pratiques.....	7
Notre philosophie d'engagement	8
Une démarche structurée.....	10
Un dialogue régulier	13
Une communication avec les parties prenantes.....	15
Rappel de la politique de vote	15
Exercice des droits de vote 2024.....	18
Nos actions d'engagement en 2024.....	24
Nos projets pour 2025	39
Avertissement.....	40

Édito

L'investissement responsable fait partie de l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et fondée sur des convictions. Gage d'une meilleure gestion des risques, mais aussi créatrice de valeur sur le long terme, cette approche, qui reflète les valeurs de la famille Rothschild, est reconnue au travers de la confiance de nos clients.

L'approche d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) vise à la fois à réduire les risques et à identifier les opportunités liées aux enjeux de développement durable. En tant que maison de gestion active, de long terme, nous visons non seulement à orienter nos choix d'investissement vers les entreprises les plus responsables, mais souhaitons également accompagner celles-ci dans l'évolution de leurs business models et de leurs pratiques vers un monde plus durable. À ce titre, les exclusions constituent un dernier recours pour Edmond de Rothschild Asset Management (France). Toutefois, nous excluons les titres dont la détention pourrait être jugée contraire aux réglementations ou aux pratiques qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, notamment concernant les enjeux climatiques. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a établi une politique formelle d'exclusion qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, l'huile de palme, certaines énergies fossiles non conventionnelles et la violation d'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC).

Au-delà de nos investissements, notre engagement se traduit par une contribution à des initiatives visant à promouvoir une finance plus responsable et l'innovation en matière d'investissement durable. Changement climatique, biodiversité, taxonomie verte, rôle des actifs immatériels, bien-être animal... Nous nous engageons sur de nombreux sujets, en privilégiant les initiatives qui visent à des avancées concrètes.

En tant qu'investisseurs engagés, nous sommes ainsi actifs sur les 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) :

E Notre Groupe s'engage en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. En 2017, nous avons établi une feuille de route sur le climat, alignée sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés. Cette dernière a été actualisée en 2020 pour tenir compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs économiques et les autorités de régulation. Le lancement en 2020 d'une stratégie d'investissement axée sur la transition énergétique et environnementale témoigne également de la force de nos convictions sur ce sujet central. La mise à jour de notre approche Climat a donné lieu à la formalisation d'une politique Climat et d'une politique Biodiversité, en particulier suite à l'annonce de l'adhésion d'Edmond de Rothschild Asset Management à l'initiative NZAM en mai 2023.

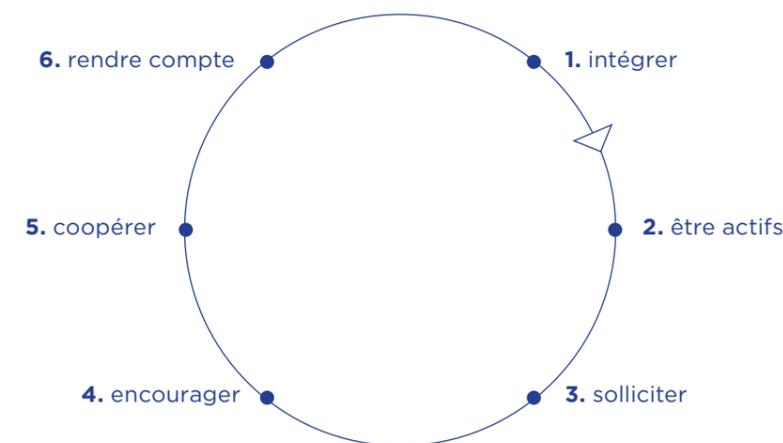
S Au-delà de la performance financière, dans le cadre de la gestion des portefeuilles, nos équipes cherchent à créer de la valeur ajoutée et à apporter des changements positifs à la société et au monde dans lequel nous vivons. Notre stratégie axée sur le capital humain et celle sur la santé sont de bons exemples de la prise en compte des facteurs sociaux dans notre gestion.

G L'actionnariat actif apporte des changements positifs. L'objectif est de soutenir les entreprises dans leurs efforts vers une plus grande transparence et une amélioration de leurs pratiques ESG sur le long terme. Notre approche se concentre avant tout sur le dialogue individuel avec les entreprises européennes. Elle implique un dialogue individuel et collectif, un dialogue avant les Assemblées Générales, le vote lors des Assemblées Générales et, le cas échéant, la participation à la présentation de résolutions.

En tant que signataire des PRI¹ depuis 2010, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'applique ainsi au quotidien à respecter les 6 grands Principes pour l'Investissement Responsable.

Nous nous engageons à :

- **Principe 1** : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- **Principe 2** : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
- **Principe 3** : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- **Principe 4** : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- **Principe 5** : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- **Principe 6** : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



Conformément au Principe n°2 des PRI, en tant qu'investisseur actif, nous :

- Avons défini et publié une politique d'engagement actionnarial conforme aux Principes ;
- Exerçons nos droits de vote conformément à notre politique de vote ;
- Mettons en place des moyens pour mener des actions d'engagement auprès des sociétés ;
- Participons, dans le cadre de divers groupes de travail, à l'élaboration des politiques, réglementations et normes ;
- Déposons, en s'associant à d'autres investisseurs, des résolutions d'actionnaires cohérentes avec les enjeux ESG à long terme ;
- Dialoguons avec les entreprises sur les questions ESG ;
- Participons à des initiatives d'engagement collaboratif.

Ainsi, nous souhaitons davantage rendre compte des actions d'engagement que nous menons. Ce rapport dédié à nos engagements les plus récents en témoigne. Bonne lecture !

1. Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



Un engagement nourri par les meilleures pratiques

Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe aux travaux et projets de nombreuses organisations professionnelles, locales et internationales (panorama non exhaustif).

- Pionnier dans la signature des PRI
- Pionnier dans la contribution aux initiatives de place locales et internationales
- Pionnier dans l'approche "Best in universe"²
- Partenaire de la recherche académique depuis 2007
- Elargissement progressif de notre gamme Investissement Responsable labelisée
- Lancement de notre 3^{ème} stratégie Investissement Responsable pluriannuelle (2021-2024)



2. Best in universe : Dans le cadre de l'investissement socialement responsable, l'approche dite "Best in universe" est une démarche de sélection ESG des entreprises qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité. Dans ce cadre, les secteurs qui sont considérés comme les plus vertueux seront plus représentés dans la sélection finale (lelabelisr.fr).

Notre philosophie d'engagement

Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère le dialogue comme l'une des pierres angulaires de son approche de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion.

Notre philosophie repose sur :

- Une démarche d'engagement constructive et de long terme,
- Une démarche indépendante en cohérence avec nos valeurs,
- Une démarche validée et portée par l'ensemble des gestions et la Direction.

Notre objectif est de promouvoir le dialogue avec les entreprises en priorité pour améliorer la transparence et la performance des entreprises : en approfondissant notre compréhension des enjeux et des performances des entreprises et en les encourageant à appliquer les meilleures pratiques. Nous sommes fermement convaincus qu'une meilleure maîtrise des risques ESG peut réduire les risques financiers et améliorer les performances à long terme des entreprises.

Contrairement à l'activisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) préfère engager un dialogue constructif et appliquer une politique de vote proactive. En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) encourage le dialogue individuel sur les questions ESG à tous les niveaux des entreprises engagées, surveille également de près les coalitions d'actionnaires en cours et évalue la pertinence pour la société de gestion de se joindre à des initiatives d'engagement collaboratif.

Les gérants et les analystes d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) rencontrent régulièrement les représentants des entreprises : directeurs généraux, directeurs financiers, responsables des relations investisseurs, responsables du développement durable mais aussi responsables des ressources humaines ou de l'environnement. Les gérants / analystes dialoguent avec eux sur des thèmes stratégiques, financiers et extra-financiers.

Le dialogue avec les entreprises consiste à la fois à mieux connaître les entreprises et à affiner les notations ESG des sociétés en position dans les portefeuilles gérés opérées par l'équipe Investissement Responsable mais aussi à promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées.

L'objectif de notre démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte ainsi sur plusieurs niveaux :

- Une meilleure transparence des politiques, des stratégies et des pratiques ESG,
- Une meilleure performance opérationnelle,
- Une meilleure stratégie en matière de durabilité,
- Une contribution au développement du marché de l'investissement responsable ;

Ceci, afin :

- D'affiner nos évaluations ESG,
- De promouvoir les meilleures pratiques,
- D'encourager les entreprises à une meilleure communication extra-financière,
- D'accompagner les entreprises dans la transformation de leur business model.

Par ailleurs, en 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a intégré l'engagement dans le cadre de sa feuille de route 2°C, mise à jour en 2020 et en 2024. Cette 3^{ème} édition de notre feuille de route a été marquée par une évolution significative, à savoir le passage d'un scénario 2°C à un scénario plus ambitieux de 1.5°C. Celui-ci s'inscrit en cohérence avec notre adhésion, en mai 2023, à l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM)³. Il affirme notre ambition pour tous nos actifs sous gestion d'atteindre une neutralité carbone d'ici à 2050, conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1.5°C d'ici à 2100. De plus, cette nouvelle édition est enrichie par la prise en compte des

3. Lancée en 2020, l'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » et permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro émission nette.

enjeux de préservation de la biodiversité. Toutes les parties prenantes s'entendent sur le fait que ces deux défis climatique et biodiversité sont étroitement liés tant au niveau des risques que des opportunités.

Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risque élevé ainsi que les sociétés fortement émettrices de gaz à effet de serre en absolu et/ou en relatif. Pour ce faire, nous nous référons à la liste de Climate Action 100+⁴ (ciblant près de 170 entreprises au niveau mondial), initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Les équipes de gestion engagent ainsi prioritairement un dialogue climat avec les émetteurs de cette liste, dans lesquels elles sont investies.

Concernant les enjeux de biodiversité, nous nous engageons en priorité avec des sociétés présentes sur la liste Nature Action 100⁵, initiative qu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint en tant que membre fondateur en septembre 2023. À titre d'exemple, nous participons depuis début 2024 à **des engagements collectifs biodiversité avec les entreprises Bayer et Danone dont les activités sont à forts enjeux climat et biodiversité.**

Enfin, la démarche d'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré Assemblée Générale et dépôt de résolution.

4. Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris acté lors de la COP21

5. L'initiative est née en décembre 2022 en marge de la COP 15 de Montréal. Son lancement effectif est intervenu le 26 septembre 2023. Elle est soutenue par le Ceres et l'IIGCC, et conseillée sur le plan technique par la Finance for Biodiversity Foundation et Planet Tracker. Elle est conçue pour mobiliser les investisseurs afin d'inciter les entreprises à être plus ambitieuses et à prendre des mesures en faveur de la nature et de la préservation de la biodiversité. Elle vise à cibler les entreprises les plus impliquées, au niveau mondial, dans la destruction de la nature ou les plus dépendantes, en visant en priorité huit secteurs dont celui de l'industrie pharmaceutique ; des produits chimiques ; des produits ménagers ; de la vente au détail de biens de consommation ; de l'alimentation (depuis les producteurs de viande et de produits laitiers jusqu'aux aliments transformés) ; de la vente au détail de produits alimentaires et de boissons ; de la sylviculture et de l'emballage (y compris la gestion forestière et la pâte à papier) ; des métaux et de l'exploitation minière.

Une démarche structurée

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé en 2020 son processus d'engagement avec la création d'un comité bimestriel Dialogue et Engagement. Notre engagement porte sur toutes les classes d'actifs avec une priorité donnée aux entreprises européennes. Des actions spécifiques sont réalisées sur les entreprises de petites capitalisations.

Les entreprises non européennes font essentiellement l'objet d'engagement collaboratif.

Comité de pilotage

L'équipe Investissement responsable et les gérants de portefeuille sont en charge de mener l'engagement mais le processus est articulé autour d'un comité qui réunit tous les 2 mois des représentants de la direction, des équipes actions, obligations et allocation d'actifs, de l'investissement responsable, des spécialistes produits, du marketing et du risque. Ce comité de pilotage a pour mission de définir, valider, suivre et rendre compte de nos actions d'engagement.

Politique d'identification des actions d'engagement

Notre démarche d'engagement :

- Couvre toutes les classes d'actifs,
- Donne la priorité aux entreprises européennes,
- Inclut des actions spécifiques sur les petites valeurs,
- Inclut des actions spécifiques en tant que créancier (green et social bonds⁶, émetteurs non cotés...).

De façon générale, nous visons à agir sur des thèmes stratégiques et financiers impactant les 3 piliers de l'ESG. Les thématiques sont choisies en étroite collaboration avec nos équipes de gestion.

Notre politique de dialogue et d'engagement inclut également un dialogue dédié sur le climat et la biodiversité relatif à l'application de nos politiques Climat et Biodiversité.

Des actions spécifiques sont initiées dans le cadre de certains fonds et en cas d'exposition significative à un émetteur.

Nous utilisons notamment notre méthodologie interne d'analyse EdR BUILD pour cibler les entreprises ou les thèmes d'engagement. Il est aussi à noter qu'en amont, dans le cadre de notre dialogue régulier avec les entreprises, les entretiens portent de plus en plus souvent sur la stratégie climat des émetteurs et les objectifs qui y sont associés. Ainsi en 2024, nous avons dialogué notamment avec des entreprises des secteurs de l'énergie, chimie, services aux collectivités et agro-alimentaire concernant leur stratégie climat.

De plus, dans le cas de la survenance d'une controverse, nous analysons via différentes sources la véracité de celle-ci, nous pouvons prendre contact avec l'émetteur et dialoguons avec celui-ci. Selon la nature de la controverse, nous suivons les réponses de la société, les actions mises en place et les résultats obtenus. En fin d'année 2024, la décision a été prise de renforcer le processus de suivi de controverses, ce qui s'est traduit par la création d'un Comité Controverses bimestriel présidé par le Goba CIO Asset Management et qui réunit les responsables de gestion, les correspondants IR et membres de l'équipe IR, les *product specialists* ainsi que l'équipe Communication, et dont le premier s'est tenu en février 2025. L'objectif est d'identifier les nouvelles controverses présentes en priorité dans les fonds labélisés ISR mais aussi non

6. Green bond : est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

Social bond : est une obligation qui finance exclusivement des projets créant un impact social positif sur une (ou des) population(s) cible(s).

ISR et les actions entreprises s'il y a lieu (demandes à l'entreprise, contact avec d'autres parties prenantes, analyses mises à jour, etc.). Le comité fait également le lien avec le comité engagement qui peut décider d'engager une action d'engagement à la suite d'une controverse.

Différents outils d'engagement peuvent alors être utilisés de manière proactive ou réactive :

- **Une action spécifique d'engagement** à la suite de la survenance d'une controverse.
- **Un dialogue spécifique en lien avec notre politique d'exclusion Charbon.** Nous sommes convaincus de l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance vis-à-vis du charbon thermique. Dans cet esprit, nous sommes attentifs à la trajectoire carbone des entreprises, et ne souhaitons pas exclure des producteurs de charbon thermique et producteurs d'électricité carbo-intensifs qui prennent des engagements crédibles et mesurables de réduction de leur exposition au charbon afin de respecter l'Accord de Paris (validés par la Science-based Targets Initiative ou SBTI⁷). Ainsi en 2024, nous avons dialogué avec Engie afin de suivre l'application de leur stratégie de sortie du charbon et de décarbonation.
- **Un dialogue spécifique en lien avec notre politique d'exclusion Energies fossiles non conventionnelles.** En tant qu'actionnaire de long terme, nous sommes attentifs à ce que les sociétés pétrolières alignent leur stratégie avec l'Accord de Paris et évitent tout investissement dans de futurs actifs échoués (« stranded assets ») tout en évitant les verrouillages carbone (« carbon lock in »). Ainsi, nous avons dialogué avec les sociétés TotalEnergies, Equinor et Repsol sur leurs stratégies climatiques et leur positionnement dans les énergies non conventionnelles.
- **Une mise sous surveillance d'entreprises.** Une liste d'émetteurs, actualisée régulièrement est débattue dans le cadre de notre Comité Dialogue et Engagement et transmise à l'ensemble des gérants. Cette « watchlist » est composée d'entreprises particulièrement mal notées d'un point de vue ESG et/ou exposées à des controverses élevées.

Processus d'engagement clair

L'objectif de notre démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur plusieurs niveaux avec plusieurs horizons de temps :

- Une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG (12/18 mois),
- Une meilleure performance opérationnelle (2 ans),
- Une meilleure stratégie en matière de durabilité (3 ans et plus).

Le suivi de nos engagements est rigoureux. Cela commence par définir des axes d'amélioration précis en amont et d'établir un tableau de suivi comprenant :

- Date de lancement de l'action d'engagement auprès de l'émetteur concerné
- Domaine ciblée : E et/ou S et/ou G
- Noms des contacts
- Questionnaire, entretiens, visites...
- Identification des axes d'amélioration
- Suivi des relances, des réponses, des progrès.

En cas d'absence de progrès suffisamment rapide, il existe plusieurs mesures d'escalade :

- **L'envoi d'une lettre privée.** À titre d'exemple, nous avons envoyé une lettre au Président Directeur Général de Waga Energy et aux membres du conseil d'administration leur rappelant l'importance, selon nous, de la dissociation des fonctions entre le Président et le Directeur général et d'avoir un conseil majoritairement indépendant.
- **L'envoi d'une lettre publique au Président ou aux membres du Conseil d'administration / de surveillance ou aux dirigeants exécutifs.**
- **L'expression en Assemblée Générale** : à titre d'exemple, Edmond de Rothschild Asset Management

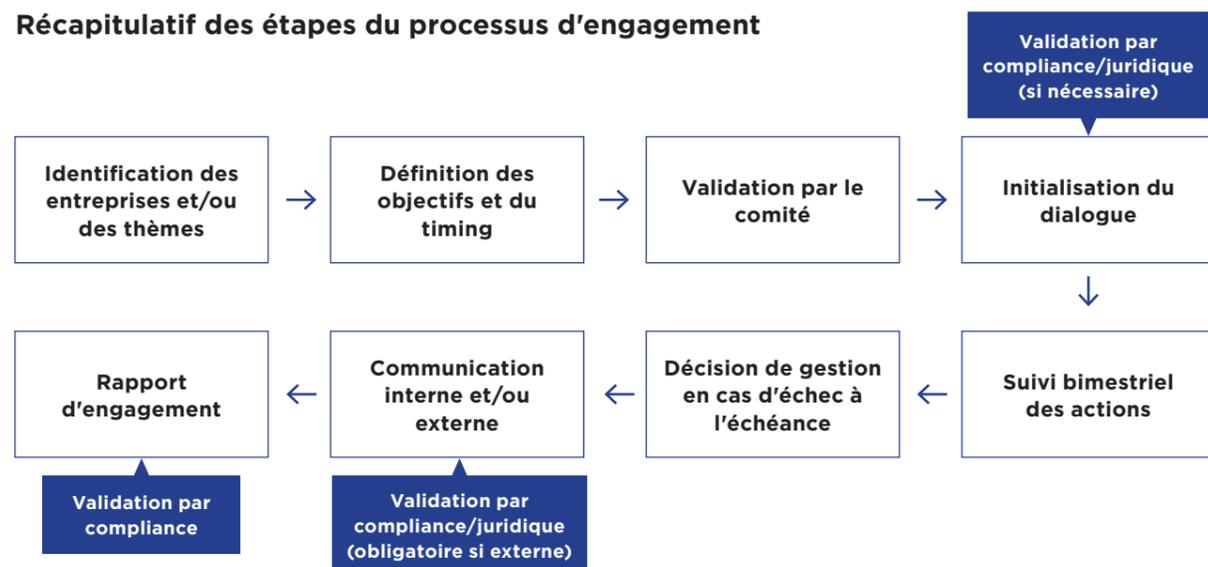
7. La SBTi (Science-based Targets Initiative) est une initiative du CDP (Carbon Disclosure Project), de l'UNGCC et du WRI (World Resources Institute) ayant vocation à accompagner les entreprises dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les données de la science climatique

(France) a co-déposé en mai 2024 une résolution avec 26 autres investisseurs demandant à TotalEnergies d'aligner ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'accord de Paris sur le climat pour 2030. Le vote a obtenu, lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2024, 18,6% des suffrages exprimés.

- La mise sur surveillance de l'entreprise.
- L'exclusion d'un titre.

Les progrès accomplis sont ainsi suivis et mesurés dans le cadre du comité bimestriel Dialogue et Engagement. Nous mesurons les progrès par rapport à des indicateurs (KPI) spécifiques qui ont été fixés pour chaque démarche et sur des horizons de temps précis.

Récapitulatif des étapes du processus d'engagement



Un dialogue régulier

En tant qu'investisseur responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a toujours été attaché à honorer sa responsabilité d'actionnaire. Le meilleur moyen d'y arriver reste encore aujourd'hui de participer à la prise de décision et à la vie des entreprises, d'une part en votant aux Assemblées Générales d'actionnaires, d'autre part en favorisant un dialogue ouvert avec les émetteurs sur des questions relatives à la gouvernance d'entreprise, permettant d'améliorer la politique de vote et de confronter les principes qui ont guidé sa rédaction à l'application à des cas concrets. Edmond de Rothschild Asset Management (France) travaille également à étendre cette politique de vote vers de nouveaux champs de responsabilité sociale, par exemple en détaillant ses attentes lors des votes des résolutions dites « say on climate »⁸.

Si l'impact de l'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) auprès des émetteurs n'est à ce stade pas quantifiable, la régularité des échanges a pour but de provoquer une prise de conscience de la part des dirigeants de ces sociétés et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques.

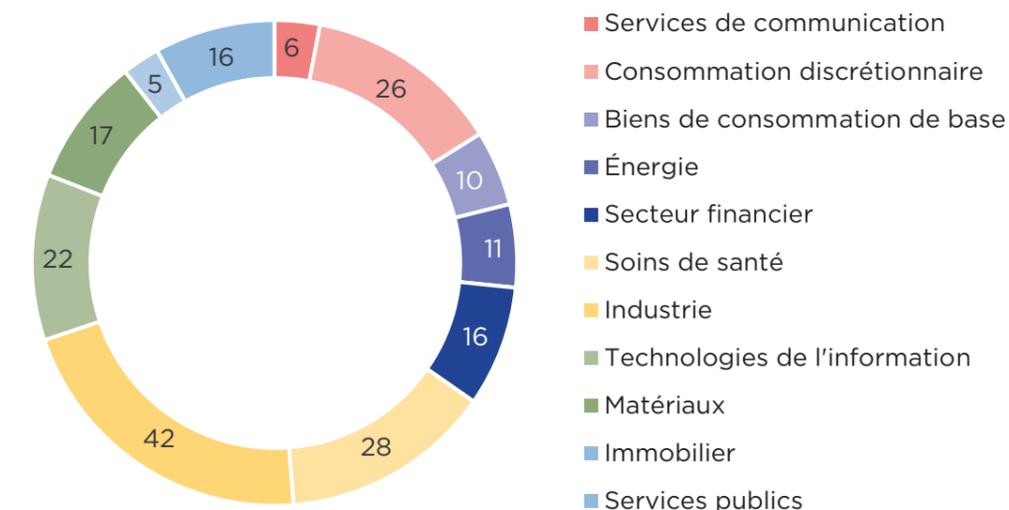
Dialogue approfondi avec les sociétés

Edmond de Rothschild Asset Management (France) se distingue par une gestion de conviction, s'appuyant sur de fréquents entretiens des gérants avec les sociétés cotées.

La connaissance des enjeux stratégiques, financiers et extra-financiers des entreprises est le fondement des décisions prises lors des votes en Assemblée Générale.

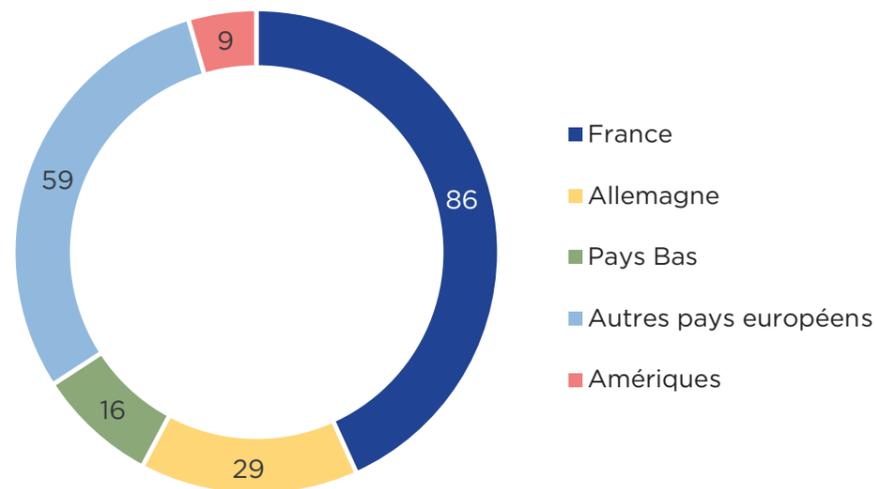
Depuis de nombreuses années, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé une approche de sélection positive visant à identifier et investir dans les entreprises les plus avancées et les plus dynamiques dans la gestion de leurs enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et de relation avec les parties prenantes.

Répartition des dialogues par secteur



8. Une résolution « say on climate » est une résolution à l'agenda des Assemblées Générales, qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat de l'entreprise cotée.

Répartition des dialogues par pays



L'équipe de gestion et d'analyse IR (Investissement Responsable) effectue une analyse des valeurs de l'univers sur la base de sous-critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) prédéfinis afin d'établir une notation extra-financière de la société. Cette notation nécessite une analyse fondamentale approfondie et une rencontre avec le management des sociétés. Les entretiens sur les thématiques extra-financières permettent de dialoguer avec des interlocuteurs souvent spécialistes de certains de ces sujets, comme les directeurs de développement durable, les directeurs des ressources humaines, des juristes ou des responsables environnementaux.

Ainsi, au cours de l'année 2024, si les équipes de gestion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont participé à de très nombreux entretiens financiers, l'équipe Investissement Responsable (IR) a réalisé **199 rencontres de sociétés sur les thématiques extra-financières**.

Dialogue préalable aux Assemblées Générales

Edmond de Rothschild Asset Management (France) possède une longue pratique du dialogue avec les sociétés via le vote en Assemblée Générale d'actionnaires.

Notre politique de vote intègre des principes de vote en matière de gouvernance mais également sur les domaines Sociaux, Environnementaux en cohérence avec notre approche d'analyse ESG. Aussi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) agit en amont des Assemblées Générales d'actionnaires en ciblant les résolutions les plus contestables ou selon son exposition aux entreprises rencontrées. Les entretiens portent en général sur les renouvellements d'administrateurs, les éléments de la politique de rémunération des principaux dirigeants, les autorisations d'opérations financières (augmentation de capital, rachat de titres...) et de plus en plus souvent sur les politiques Climat des émetteurs et les objectifs qui y sont associés.

Dialogue collaboratif

Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à un certain nombre d'initiatives collectives qui lui semblent les plus pertinentes en fonction de ses participations et de ses intérêts ESG.

Cet engagement peut se faire via :

- Des coalitions d'investisseurs dans le cadre de projets de dépôt de résolutions en assemblée générale,
- Des actions initiées dans le cadre d'organisations de Place (PRI, FIR...),
- Diverses initiatives sectorielles dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est membre (Nature Action 100, FAIRR, Access to Medicine, ...)

Une communication avec les parties prenantes

Edmond de Rothschild Asset Management (France) peut communiquer avec des parties prenantes dans les cas suivants :

- L'aide à la décision d'investissement
- La démarche d'Engagement

De cette manière, les gérants et analystes de la société de gestion peuvent communiquer avec des fournisseurs, clients, représentants des salariés ou ONG afin d'obtenir une information plus complète sur la société et un point de vue différent. Les gérants organisent également régulièrement des échanges avec des experts indépendants afin d'approfondir certains sujets, thématiques ou le fonctionnement de certaines sociétés. Le contact avec ces parties prenantes ou avec des experts passe généralement par des organismes externes et s'opère en toute transparence sans communication de données confidentielles.

Rappel de la politique de vote

Cette politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France), et est implémentée dans les mandats de Gestion institutionnels, sauf refus express du client.

Périmètre de vote

Investisseur responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'attache à honorer sa responsabilité d'actionnaire. Le vote aux Assemblées Générales constitue un moment essentiel pour participer à la prise de décision des entreprises. C'est pourquoi Edmond de Rothschild Asset Management (France) a pris l'engagement de voter de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes), quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les déposataires sont en mesure de prendre en compte le vote.

Organisation de l'exercice des droits de vote

Le mode courant d'exercice des droits de vote par Edmond de Rothschild Asset Management (France) est le vote par correspondance. Ce vote est réalisé via la plateforme de vote ISS pour l'ensemble des valeurs du périmètre de vote. ISS et Proxinvest/Glass Lewis (pour les émetteurs européens) assurent aux gérants d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) un service d'aide à la décision par l'étude qu'ils effectuent des projets de résolutions soumis aux actionnaires. Pour chacune de ces résolutions et dans le respect de la politique de vote préalablement définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France), la décision de vote est automatiquement proposée au sein de la plateforme mise à disposition par ISS. Si le gérant décide de s'en écarter, il doit nécessairement justifier sa position. En aucun cas, ISS ne peut se substituer aux gérants d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui décident seuls de leurs votes dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou des porteurs de parts des OPC.

Principes de vote

Dans un souci d'exercer son activité et ses investissements de manière socialement responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) privilégie le respect de sept principes fondamentaux :

- Le respect des droits des actionnaires et l'égalité entre eux, matérialisés par l'obtention d'un droit de vote par action détenue ;
- L'intégrité des comptes, la continuité et la transparence de la communication, marquées par l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- La séparation des pouvoirs entre dirigeants de la société et administrateurs du conseil d'administration ou conseil de surveillance, en tant qu'organe de contrôle ;
- La transparence de la politique de rémunération avec la présence d'un comité de rémunération indépendant et une rémunération variable liée à des objectifs de performance précis ;
- L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres en faveur des actionnaires et notamment de l'actionnaire minoritaire ;
- Le développement stratégique de l'entreprise avec des opérations en capital justifiées et équilibrées ;
- La gestion optimale des enjeux environnementaux, sociaux et liés aux parties prenantes dans la conduite de l'activité de l'entreprise, et la reconnaissance de ses responsabilités liées à une mauvaise gestion de ces risques.

Cas particulier des titres bloqués

Un certain nombre d'émetteurs procède à un blocage des titres lorsque le porteur souhaite voter. Cette durée de blocage est très variable et dépend du pays, de l'émetteur, du dépositaire et du sous-dépositaire, pouvant aller jusqu'à une dizaine de jours. Si la date de fin de blocage correspond généralement au jour suivant la tenue de l'Assemblée Générale, celle de début de blocage est très variable.



Exercice des droits de vote 2024

Conformément aux dispositions de la directive UE 2017/828 dite directive « Droit des actionnaires » ou « Shareholders' Rights Directive » - « SRD2 » du 17 mai 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte dans ce compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et notamment des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote sur l'année 2024 au titre des instruments financiers détenus par les portefeuilles dont elle assure la gestion.

Analyse globale des votes

Les statistiques ont été effectuées à partir des données fournies par ISS.

Vote effectif aux Assemblées Générales

Sur l'année 2024, le périmètre de vote est le suivant :

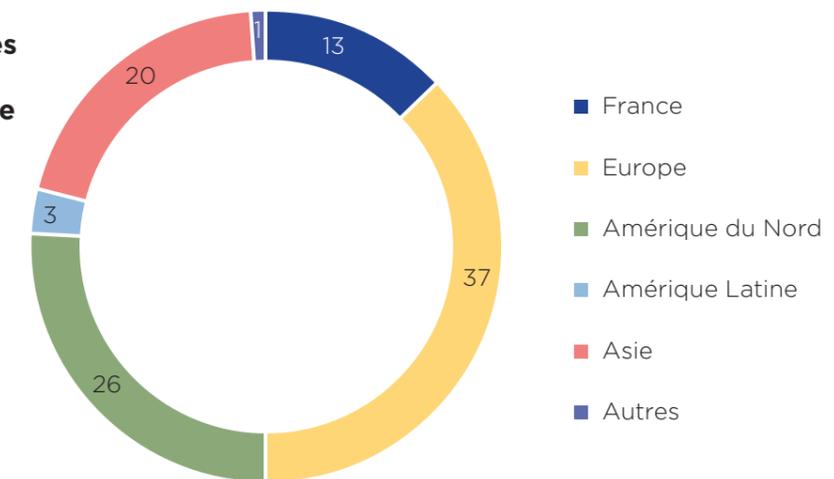
	France	Europe (hors France)	Etranger	Total
Périmètre initial d'Assemblées Générales	96	291	398	785
Nombre d'Assemblées Générales votées	96	283	387	766
Taux de participation	100%	97%	97%	98%

Rappelons que jusqu'à fin 2023, notre seuil minimum de détention pour procéder au vote des Assemblées Générales était de 0,01% du capital de la société.

Répartition géographique

Zones géographiques	Nombre d'Assemblées Générales votées	Périmètre initial d'Assemblées Générales	Taux de participation
Europe	379	387	98%
Amérique du Nord	202	208	97%
Amérique Latine	25	26	96%
Asie	154	158	97%
Autres	6	6	100%
Total	766	785	98%

Répartition des Assemblées Générales votées par zone géographique (en%)



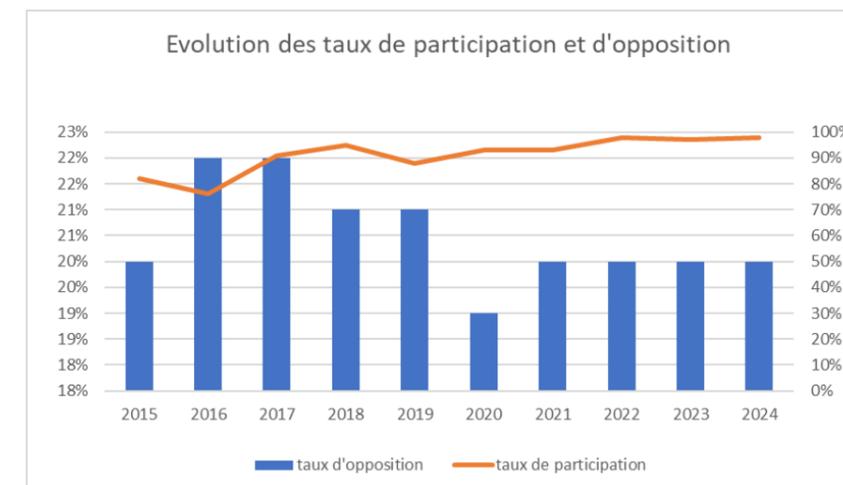
Vote effectif aux Assemblées Générales

Les Assemblées Générales votées ont représenté 10483 résolutions.

Nombre de résolutions votées	Votes « Oui »	Votes « Non »	Votes « Abstention »	Votes « One Year »
10483	8199	2091	183	10

Le nombre total de votes « oui » a représenté 78% des votes soit 8199 résolutions sur 10483.

Le nombre total de votes d'opposition a représenté 20% des votes, soit 2091 résolutions sur 10483. Les abstentions ont représenté 2% des votes.



Le taux d'opposition est stable depuis quelques années.

Répartition par catégorie de résolution

Types de résolution	Oui	Non	Abstention	Total	Total (%)
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	3823	682	156	4661	45%
Formalités et autres motifs	2237	349	22	2608	25%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	981	529		1510	14%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	846	323		1169	11%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	217	175	5	397	4%
Actionnariat salarié	95	33		128	1%
Total des votes*	8199	2091	183	10473*	100%

* 10 votes « One Year » non pris en compte.

Pilier ESG	Oui	Non	Abstention	Total	Total (%)
G	8052	1988	183	2171	95%
S	83	47		47	2%
E, S	37	35		35	2%
E	25	16		16	1%
S, G	1	4		4	0%
E, S, G	1	1		1	0%
Total des votes	8199	2091	183	2274	100%

* 10 votes « One Year » non pris en compte.

Analyse des votes d'opposition

Les types de résolutions pour lesquels Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est opposé figurent dans le tableau ci-après.

Types de résolution	Non	Répartition des votes négatifs
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	682	33%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	529	25%
Formalités et autres motifs	349	17%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	323	15%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	175	8%
Actionnariat salarié	33	2%
Total des votes d'opposition	2091	100%

33% des votes d'opposition ont concerné la catégorie « Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance ». La politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est stricte sur ce thème car le choix des membres des conseils de surveillance ou des conseils d'administration est essentiel pour assurer la bonne gouvernance du groupe. Les refus de candidature ou renouvellement d'administrateurs peuvent être dus :

- À la non-indépendance des conseils résultant de leur nomination,
- À la disponibilité jugée insuffisante pour assurer ce rôle, en raison d'un nombre de mandats trop élevé,
- Au non-respect de la diversité Hommes/Femmes.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) peut également sanctionner individuellement le renouvellement d'un administrateur, s'il est considéré qu'il n'a pas joué correctement son rôle au sein d'un comité (d'audit, de rémunération ou des nominations).

25% des votes d'opposition ont concerné des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants. Edmond de Rothschild Asset Management (France) apprécie, dans un premier temps, les rémunérations selon une analyse qualitative recherchant avant tout l'alignement de la rémunération sur les performances et la qualité de l'information, qui doit être exhaustive et transparente. En général, le vote CONTRE une résolution relative à la rémunération a été justifié par la non-mention de critère de performance sur l'ensemble de la rémunération variable (bonus court terme et variable long terme), par des plans de rémunération jugés trop court-termistes (inférieurs à 3 ans) ou par des indemnités de départ non justifiées. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également pu voter défavorablement au « Say on Pay⁹ » si un vote contestataire provenant des actionnaires minoritaires sur la rémunération n'a pas été pris en considération l'année suivante.

Les « Opérations en capital » qui regroupent notamment les demandes d'augmentation de capital, ont représenté 15% des votes négatifs. Toutes les opérations en capital proposées aux actionnaires doivent être stratégiquement justifiées et financièrement équilibrées. Le respect du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est un critère important lors d'opérations d'augmentation de capital. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ayant établi des plafonds de dilution en fonction du type d'augmentation de capital (avec ou sans droit préférentiel de souscription ou délai de priorité) les décisions de vote CONTRE sont généralement liées à une dilution excessive des augmentations de capital ou à un prix d'émission présentant une trop forte décote. Les opérations de fusions sont votées au cas par cas, en fonction du rationnel de l'opération et de la création de valeur potentielle pour l'actionnaire. De plus, les opérations en capital proposées ne doivent pas pouvoir être utilisées comme des dispositifs anti-OPA.

FOCUS SAY ON CLIMATE

Sur les 17 résolutions « Say on climate » ou « Say on Biodiversity » auxquelles nous avons voté, 7 étaient proposées par des actionnaires et 10 par le management. Nous avons voté POUR à 7 résolutions proposées par le management et CONTRE à 3 résolutions considérant que la stratégie climat n'était pas conforme à notre politique (absence d'objectif quantitatif de réduction des émissions de CO₂ ou d'un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 assorti de jalons intermédiaires), et POUR à toutes les résolutions déposées par les actionnaires.

9. « Cette expression anglaise signifie que les entreprises cotées doivent permettre à leurs actionnaires de se prononcer sur les systèmes de rémunération des dirigeants ». Source : Novethic.

Résolutions déposées par des actionnaires (non agréées par le conseil)

En 2024, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a voté à 397 résolutions externes déposées par des actionnaires, représentant 3,8% des résolutions votées dont :

- 217 votes « Oui »,
- 175 votes « Non »,
- 4 votes « Withhold »,
- 1 vote « Abstention ».

Répartition des résolutions externes par type



Comme pour les résolutions déposées par le management des sociétés, Edmond de Rothschild Asset Management (France) vote aux résolutions déposées par des actionnaires externes en adéquation avec sa politique de vote et ses principes fondamentaux.

Près de 80% des résolutions externes (hors Italie) concernent des sociétés américaines, dont par exemple 14 résolutions chez Amazon.

Exemples de résolutions d'actionnaires soutenues par Edmond de Rothschild Asset Management (France) :

- SHELL : Nous avons voté favorablement à cette résolution d'actionnaires, que nous avons codéposée, demandant au groupe de se doter d'une stratégie climat alignée sur l'accord de Paris.
- Chipotle Mexican Grill et Amazon : Nous avons voté pour une résolution demandant la commission d'un audit externe sur les conditions de travail.
- Dans plusieurs sociétés américaines, nous avons voté pour les résolutions requérant que le président soit indépendant, rejoignant les principales exigences européennes.

Nous avons voté favorablement aux résolutions déposées aux Etats-Unis réclamant la réduction du seuil nécessaire pour que les actionnaires puissent demander une assemblée extraordinaire.

Dérogations à la politique de vote

Le nombre de votes divergents de la politique de vote définie par Edmond de Rothschild Asset Management (France) a représenté 0,54% en 2024, correspondant à 57 résolutions. La divergence est donc très limitée. Dans les cas de divergence, les gérants doivent justifier les raisons de leurs votes.

Le principal cas de déviation concerne les résolutions relatives à nomination et le renouvellement d'administrateurs. Cette divergence existe dans les deux sens (vote POUR alors que la politique de vote recommande un vote CONTRE ou l'inverse).

Les gérants apprécient ces résolutions au regard de la politique de vote mais également au regard des spécificités de la société, de sa taille, de son secteur d'activité et de son pays d'appartenance.

Situations de conflits d'intérêts

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place un dispositif qui permet de détecter et prévenir tout conflit d'intérêt qui serait susceptible de se produire. Une cartographie des potentiels conflits

d'intérêts identifiés et le dispositif mis en place pour leur résolution a été mise en place au sein d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). De plus, un registre des conflits d'intérêts est tenu par le Contrôle Interne et Conformité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est géographiquement isolé des autres activités du Groupe Edmond de Rothschild qui seraient susceptibles de créer un conflit d'intérêt.

De plus, des règles strictes sont mises en œuvre pour assurer l'objectivité du gérant et que l'intérêt de l'investisseur soit la priorité, par exemple :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'effectue pas de « trading » propriétaire; l'activité de trading est centralisée au niveau de la table de négociation d'Edmond de Rothschild (France) pour le compte de clients exclusivement;
- La rémunération du gérant n'est pas liée à des commissions générées par l'activité de trading;
- Le gérant ne peut occuper une position au sein du Conseil d'Administration d'une société cotée et détenue au sein du portefeuille qu'il/elle gère.

Au cours de l'année 2024, Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'a pas eu à gérer de situation de conflit d'intérêt qui n'ait pas été résolue de façon satisfaisante.

Évolution de la politique de vote

Edmond de Rothschild Asset Management (France) réunit a minima une fois par an un Comité des Votes interne, composé d'au moins un membre du Directoire, du Directeur des Gestions, des responsables de gestion des différentes zones, du responsable du Contrôle Interne et Conformité, d'un membre de la Direction des opérations et des membres de l'équipe IR. Ce Comité a notamment pour vocation de s'assurer du respect de la politique de vote et de l'évolution de celle-ci, en fonction des nouvelles résolutions rencontrées.

Le Comité a donné lieu à quelques évolutions de la politique de vote pour l'année 2025. Citons 3 principaux points :

Commissaires aux comptes

- **Précision que les honoraires d'audit de durabilité sont considérés comme annexes**
- « Les résolutions relatives aux honoraires seront refusées si les honoraires annexes (liés à des missions fiscales, à des missions de conseil, ou autres) sont supérieurs ou égaux à 20% des honoraires totaux perçus, y compris les honoraires d'audit de durabilité¹⁰. »
- **« La société doit être transparente sur les montants des honoraires distribués, en séparant les missions d'audits financiers, audits de durabilité et honoraires de conseil. Dans le cas de mission de conseil, la rémunération de ces services doit être limitée et ne pas remettre pas en cause l'indépendance de l'auditeur. »**
- **Proposition de réduire l'ancienneté à partir de laquelle le CAC n'est plus indépendant de 15 à 12 ans** (2 mandats de 6 ans)

AG virtuelles

- « Edmond de Rothschild Asset Management (France) votera contre les propositions d'Assemblées Générales « 100% virtuelles » mais votera favorablement aux propositions d'Assemblées Générales « hybrides » à savoir « virtuelle » et « physique », laissant ainsi le choix à l'investisseur, **si tant est que le droit des actionnaires est maintenu comme pour les assemblées physiques.**

Augmentation de capital

- Contre si aucun droit préférentiel de souscription n'est prévu et la souscription, y compris l'option de surallocation, représente plus de 10% du capital ; le prix d'émission ou de souscription représente moins de 90% du cours du marché (auparavant 95%).

Nos actions d'engagement en 2024

Nos actions individuelles

Panorama de nos actions individuelles poursuivies ou clôturées en 2024

Société	Date d'initiation	Objectif	KPI	Echéance	Atteinte des objectifs
 AIR LIQUIDE	Début 2022	Accompagner la stratégie climat du groupe (« committed » SBTi) et le potentiel hydrogène vert	Décarbonation directe (scopes 1, 2) en absolu et relatif	> 3 ans	En cours
 BAYER	Janvier 2022	– Focus sur les enjeux du sourcing fossile, du climat (scopes 1, 2, 3) et de la biodiversité – La gouvernance : cœur de la potentielle recovery ESG	Amélioration de la note ESG	> 3 ans	En cours
CINT	Mars 2022	– Recherche d'une meilleure transparence – Améliorer la gouvernance – Faire de Cint un bon élève du secteur IT sur le plan ESG	Amélioration de la note ESG	18/24 mois	Clôturé en septembre 2024 Non atteint
ESSILOR LUXOTTICA	Novembre 2021	– Recherche d'une meilleure transparence sociale et environnementale – Faire de ce leader mondial un candidat pour les fonds ESG	Amélioration des notes E et S	2/3 ans	En cours
ORPEA	Acte 1 : Juin 2020	– Faire d'Orpea, le best in class de sa catégorie – Réussir à attirer les flux ESG grâce à une meilleure notation de la part des agences de notation extra-financière	Amélioration de la note sociale	2/3 ans	Clôturé en juin 2024 Non atteint
	Acte 2 : Janvier 2022	Restaurer la confiance dans le groupe	Améliorer la note ESG et notamment G		
RADNET	Février 2023	– Améliorer la gouvernance – Recherche d'une meilleure transparence environnementale et sociale	Amélioration de la note ESG	18/24 mois	En cours
 TOTAL ENERGIES	2016	Recherche d'une meilleure performance climat	Stratégie alignée avec l'Accord de Paris	> 3 ans	En cours
VOLTALIA	Novembre 2021	Faire de Voltalia le leader de son secteur	Amélioration de la note de gouvernance	2/3 ans	Clôturé en février 2024. Partiellement atteint.
VUSION (ex SES IMAGOTAG)	Septembre 2023	Améliorer la gouvernance	Amélioration de la note de gouvernance	2/3 ans	En cours

 Actions Climat / Biodiversité

Au cours de l'année 2024, plusieurs actions engagées au cours des dernières années ont été clôturées : CINT (plateformes de mise en relation pour sondages), Orpea (exploitation de maisons de retraite) et Voltalia (producteur d'énergie renouvelable).

Ainsi, en février 2024, l'action que nous avons entreprise en novembre 2021 avec la société **Voltalia** a été clôturée. Notre objectif d'amélioration de la gouvernance de cette dernière a été partiellement atteint. Citons

la nomination d'un Président indépendant aux Comités d'audit et Comité des rémunérations et nominations ; une plus grande transparence sur le montant des rémunérations fixes et de long terme attribuées pour 2023. Toutefois, des lacunes persistent en matière de gouvernance qui n'est pas aux standards de la Place : manque de transparence, non alignée avec les intérêts des minoritaires, attributions d'actions à la Présidente non exécutive, autorisations sur le capital autorisé en période d'offre publique...

Puis, en juin 2024, a été officiellement clôturée notre action d'engagement sur Orpea. Rappelons que cette action s'était déroulée en 2 temps : un Acte 1 initié en juin 2020 avec un objectif de faire du groupe le best in class de sa catégorie visant en particulier une amélioration de la note du pilier social ; un Acte 2 initié en janvier 2022 avec pour objectif de restaurer la confiance dans le groupe de la part de l'ensemble des parties prenantes. Opérant dans un secteur exposé aux risques d'abus et de mauvaises conduites de la part de son personnel soignant, pouvant entacher la réputation du groupe, nous avons dès juin 2020 axé notre action d'engagement sur la nécessité pour le groupe de communiquer des indicateurs sociaux associés à des objectifs précis (taux de rotation du personnel, formation, taux de fréquence des accidents...) et d'assurer un suivi d'indicateurs liés aux abus comme la (mal)nutrition et l'autonomie des patients. En janvier 2022, à la suite de la publication du livre « Les fossoyeurs » de Victor Castanet, accusant le groupe d'avoir des pratiques sociales et financières conduisant à des mauvais traitements et des pratiques éthiques questionnables, notre action d'engagement s'est renforcée portant sur 3 axes spécifiques : la transparence des résultats de l'audit par 2 experts indépendants à la suite des diverses révélations, le suivi des mesures correctrices et l'amélioration de l'éthique des affaires en général. Ainsi, plus de 2 ans après, au regard de l'ampleur du scandale, des multiples enquêtes judiciaires ouvertes, du plan de sauvetage du groupe sous l'égide de la Caisses des dépôts et consignations, nous avons acté la fin de notre action d'engagement et constaté son échec.

Enfin, en septembre 2024, nous avons clôturé notre action d'engagement avec **CINT** qui avait été initiée en mars 2022. Notre objectif d'amélioration de la transparence du groupe et de la gouvernance n'a pas été atteint. Notre action d'engagement portait initialement sur l'intégration de la société Lucid (différences culturelles, risque d'instabilité de l'équipe dirigeante, conséquences en termes de gestion des ressources humaines...), sur l'engagement du groupe d'améliorer sa transparence en particulier sur le volet social et la nécessité d'adresser les enjeux environnementaux de ses activités qui étaient totalement ignorés. En mai 2022, de nouvelles interrogations en matière de gouvernance étaient apparues à la suite du départ soudain de deux membres du comité exécutif du groupe. Puis, nos craintes en matière d'instabilité de l'équipe dirigeante se sont confirmées avec le départ du CEO annoncé en janvier 2023 (effectif au 1^{er} avril) et suivi d'un profit warning en février 2023 ! Lors du lancement de l'action, nous nous étions fixés une échéance de 18/24 mois pour obtenir des premiers résultats. Plus de 2 ans après le lancement, nous avons acté l'échec de notre action : un nouveau Conseil, une nouvelle équipe dirigeante mais aucune amélioration en matière de transparence et une volonté non matérialisée d'adresser les enjeux environnementaux.

Panorama de nos actions individuelles initiées en 2024

Société	Date d'initiation	Objectif	KPI	Echéance	Atteinte des objectifs
COTY	Février 2024	– Recherche d'une meilleure transparence – Améliorer la gouvernance – Améliorer les pratiques sociales	Amélioration de la note ESG	2/3 ans	En cours
 TECHNIP ENERGIES	Février 2024	– Renforcer la stratégie climat du groupe – Améliorer la gouvernance	Amélioration des notes E et S	> 3 ans	En cours
 WAGA ENERGY	Février 2024	Améliorer la gouvernance : point faible de cette opportunité environnementale	Amélioration de la note de gouvernance	2/3 ans	En cours

 Actions Climat / Biodiversité

En 2024, nous avons donc mené 9 engagements sur l'environnement dont 5 avec un fort focus climat et biodiversité, 6 sur les questions sociales et 8 sur la gouvernance, en sachant qu'un même engagement peut aborder plusieurs thématiques.

Nos actions d'engagement initiées en 2024

Coty

								
Objectifs de l'action d'engagement – Recherche d'une meilleure prise en compte de la transition dans la stratégie de l'entreprise								
Indicateur (KPI) – Note ESG								
Date d'initiation – Février 2024								
Echéance / Objectif								
<table border="1"> <tr> <th>Transparence</th> <th>Performance opérationnelle</th> <th>Évolution stratégique</th> </tr> <tr> <td>18/24 mois</td> <td>2/3 ans</td> <td>3 ans et plus</td> </tr> </table>	Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique	18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus		
Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique						
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus						

Coty, entreprise de droit américain, fondée à Paris par François Coty en 1904, développe, produit, commercialise et distribue des parfums, du maquillage, soin de la peau, soin des ongles ainsi que des produits capillaires professionnels. Cotée depuis 2023 à Paris, la société n'est pas aux standards des grandes entreprises européennes en termes d'ESG malgré un potentiel réel.

Notre action d'engagement porte sur :

- Une plus grande transparence sur le pilier S
- Une meilleure stratégie climat et déforestation
- Des sujets de Gouvernance :
 - Indépendance du Conseil
 - Justification des niveaux de rémunération des dirigeants
 - Accroître la transparence en termes de rémunération des dirigeants

Deux entretiens avec le management se sont déroulés en février et mars 2024. Des progrès ont été réalisés avec la constitution d'une équipe ESG et le recrutement d'une nouvelle DRH. Le groupe a fait valider par SBTi ses objectifs de réduction de ses émissions scope 1 et 2¹¹ de 50% à l'horizon 2030 vs 2019 et de son scope 3¹² de 28%. À noter toutefois que les objectifs environnementaux demeurent toutefois peu ambitieux, en particulier sur le scope 3, l'utilisation d'huile de palme et les consommations d'eau... Enfin, la CSRD¹³ devrait de toute façon impulser plus de transparence. Nous ne manquerons pas d'être attentifs à ces évolutions au cours des prochains mois.

11. Émissions directes et indirectes liées à l'énergie

12. Autres émissions indirectes

13. La Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive – est une directive européenne visant à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par les entreprises

Technip Energies

								
Objectifs de l'action d'engagement – Recherche d'une meilleure prise en compte de la transition dans la stratégie de l'entreprise								
Indicateur (KPI) – Note ESG								
Date d'initiation – Février 2024								
Echéance / Objectif								
<table border="1"> <tr> <th>Transparence</th> <th>Performance opérationnelle</th> <th>Évolution stratégique</th> </tr> <tr> <td>18/24 mois</td> <td>2/3 ans</td> <td>3 ans et plus</td> </tr> </table>	Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique	18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus		
Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique						
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus						

Issue de la scission du groupe TechnipFMC plc en 2021, après 5 ans de mariage raté entre Technip et FMC, **Technip Energies** est une société d'Ingénierie et de Technologies spécialisée dans l'exécution de projets et la fourniture de technologies, de produits et de services pour des infrastructures énergétiques pouvant se trouver à terre ou en mer (GNL, traitement aval du pétrole et du gaz, chimie durable, hydrogène, gestion du CO₂ et infrastructures marines). La société fait l'objet d'une cotation depuis février 2021.

Notre action d'engagement porte sur :

- L'établissement d'une stratégie climat alignée sur l'Accord de Paris
- La mesure et la définition d'objectifs sur le scope 3

En avril 2024, un courrier a été envoyé (resté sans réponse à ce jour) au Président du Conseil d'administration. Nous y faisons mention notamment des points suivants :

- Au-delà de l'engagement net zero en 2050 du groupe, nous l'encourageons à fixer des objectifs intermédiaires ambitieux sur tous les scopes afin d'aligner sa stratégie avec l'Accord de Paris. Nous sommes également attentifs au fait de valider ces objectifs par le SBTi.
- Technip Energies étant un acteur essentiel de la chaîne de valeur énergétique, nous encourageons vivement le groupe à renforcer la prise en compte de la réduction des émissions du scope 3 au travers de la rémunération de court et long terme. De manière générale, nous sommes en faveur d'une rémunération de long terme reposant totalement sur des conditions de performance mesurables et transparentes.
- Compte tenu des enjeux stratégiques de transition énergétique et de la direction du groupe vers de plus en plus de projets décarbonés, nous l'encourageons également à soumettre au vote des actionnaires la nomination d'administrateurs ayant de fortes expertises climatiques.

Puis un entretien avec le management s'est déroulé en novembre 2024. L'Assemblée générale 2025 marquera un nouveau point d'étape et nous serons attentifs aux éventuelles améliorations au regard des insuffisances relevées dans le cadre de nos échanges avec le groupe.

Waga Energy



Objectifs de l'action d'engagement

- Recherche d'une meilleure performance en matière de Gouvernance



Indicateur (KPI)

- Amélioration de la note de gouvernance

Date d'initiation

- Février 2024

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus

Waga Energy, entreprise créée en 2015, vise à récupérer le biogaz des sites de décharges pour le valoriser en biométhane. Ainsi, Waga Energy contribue à réduire les émissions de méthane de ces installations et fournit une énergie locale injectée directement dans les réseaux existants pour alimenter les particuliers et les entreprises en gaz renouvelable.

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext¹⁴ mais a encore des progrès à faire sur la gouvernance. De plus, la communication financière est à améliorer.

Notre action d'engagement porte sur :

- Une amélioration de la gouvernance.

En mars 2024, nous avons adressé un courrier au PDG du groupe, auquel une réponse écrite a été apportée en avril 2024. S'en sont suivis un entretien avec le PDG et le CFO en avril 2024 puis un entretien avec le CFO en octobre 2024. Nous portons alors notre attention sur plusieurs points de vigilance notamment : la nécessité de l'ouverture du conseil et des comités à de nouveaux membres indépendants ; la séparation des fonctions entre Président et Directeur Général qui s'impose d'autant plus chez Waga qu'il y a un fort enjeu d'exécution opérationnelle dans les prochaines années ; une plus grande transparence des conventions réglementées.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'une attention particulière au cours des prochains mois.

Nos actions d'engagement poursuivies en 2024

Air Liquide



Objectifs de l'action d'engagement

- Recherche d'une meilleure performance climat
- Faire d'Air Liquide le leader climat de son secteur en interne comme pour ses clients.



Indicateur (KPI)

- Décarbonation directe (scopes 1, 2) en absolu et relatif

Date d'initiation

- Avril 2022

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus

Fondé en 1902, présent dans 80 pays, **Air Liquide** est un des deux leaders mondiaux de la production de gaz industriels. Le business modèle, défensif et à forte visibilité, est attractif avec des positions fortes sur des segments en croissance et résilients tels que la Santé (13% des ventes), la Grande Industrie (35% des ventes), l'Industriel marchand (38% des ventes) et l'Électronique (9% des ventes).¹⁵

Air Liquide est un acteur clé dans la transition énergétique, tournée vers une économie bas carbone, avec un mix de solutions environnementales pour les clients ; désulfuration aujourd'hui, CSC (captage et stockage de CO₂) et hydrogène vert demain.

Cependant, il s'agit toujours d'un des plus gros émetteurs directs de gaz à effet de serre (scopes 1, 2)¹⁶ en absolu au sein du CAC 40 (39,3 MT en 2022 vs 36,3 MT en 2021 et 32,5 MT en 2020) avec une dynamique de décarbonation interne décevante sur les quinze dernières années.

Notre action d'engagement porte sur :

- Le suivi des engagements SBTi.
- Le suivi de la décarbonation des émissions directes (scopes 1, 2) sur la période 2021-2025.
- Le suivi de l'évolution du mix d'électricité.
- La montée en puissance sur la période 2021-2025 des solutions environnementales (désulfuration, CSC, hydrogène vert...) dans la recherche et le développement ou le chiffre d'affaires.
- L'engagement d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Notre rencontre avec le management en mai 2022 avait été très positive avec la déclaration que les objectifs climatiques étaient validés par la SBTi. Celle de juin 2023 l'a été tout autant ! À noter que 50% des 16bn€ d'investissements du groupe sur la période 2021-2025 sont consacrés à la transition énergétique. Le groupe bénéficie par ailleurs de subventions très significatives pour des projets hydrogène. Cependant, les émissions Scope 1 et 2 peuvent croître en absolu jusqu'à fin 2024 et l'inflexion à partir de 2025 ressemble un peu à un plateau. De plus, un tiers de la baisse en absolu d'ici à 2035 se fera

15. Document d'Enregistrement universel 2022

16. Le scope 1 correspond aux émissions directes, le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur

via la compensation CCS (Captage et stockage du carbone). À noter un point de vigilance à avoir entre les émissions reportées (toujours en hausse) et les émissions retraitées « pro-forma » (stables sur 2020-2022). Nos échanges avec la direction du groupe se sont poursuivis en 2024, année marquée par la publication d'un plan de transition crédible en septembre 2024.



Nos actions d'engagement poursuivies en 2024

Bayer



Objectifs de l'action d'engagement

- Recherche d'une meilleure performance ESG

Indicateur (KPI)

- Amélioration de la note ESG

Date d'initiation

- Avril 2022

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus

Fondée en 1863, **Bayer**, notamment connu pour avoir inventé l'aspirine en 1897, a aujourd'hui 2 principaux métiers : la santé (55% du CA) et l'agriculture (45% du CA, en particulier via l'acquisition de Monsanto en 2017).

L'activité agricole est à forts enjeux climat (scopes 1, 2 et 3) et biodiversité tandis que les activités santé concentrent un peu moins de sujets ESG.

Le rapprochement avec Monsanto (2017) a fortement dégradé le profil financier et durabilité du groupe avec notamment des controverses et « litigations » majeures (santé publique et environnement).

Notre action d'engagement porte sur :

- Le suivi des controverses et litiges en matière sociale et environnementale.
- Les évolutions stratégiques tels que le sourcing fossile ou la durabilité du business case de l'activité agricole.
- L'identification, accompagnement d'une inflexion positive sur les 3 piliers E, S et G.
- La gouvernance, cœur de la potentielle recovery ESG.

Depuis le lancement de notre action d'engagement, nous avons multiplié les rencontres avec le management du groupe, à savoir en juin 2022, juin 2023 et novembre 2023. Celles-ci nous ont permis de comprendre que désormais les sujets ESG sont pris en compte au plus haut niveau, mais que des incertitudes demeurent sur leurs résolutions. En ce début de 2025, force est de constater que l'amélioration « recovery » ESG n'est pas actée.

Le nouveau CEO, Bill Anderson est entré en fonction en juin 2023. Issu d'une formation d'ingénieur en chimie, avec une carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Roche Holding, il rassure les salariés de la division santé. Il est également américain du Texas, ce qui rassure les salariés de la division Crop Science. Avec un profil externe à l'entreprise, il peut être ainsi légitime dans un contexte de crise. Il nous avait donné rendez-vous le 5 mars 2024 pour son premier Capital market Day. Le bilan de cet événement a malheureusement été décevant aussi bien sur le volet financier que sur celui de la durabilité.

Enfin, le champ de notre engagement avec Bayer s'est élargi en janvier 2024 aux sujets de la biodiversité puisqu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est partie prenante pleinement au dialogue collectif initié par Nature Action 100.

EssilorLuxottica



Objectifs de l'action d'engagement

- Recherche d'une meilleure transparence sociale et environnementale
- Faire de ce leader mondial un candidat pour les fonds ESG

Indicateur (KPI)

- Amélioration des notes E et S

Date d'initiation

- Septembre 2021

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus

EssilorLuxottica est un leader mondial du marché de la vision, actif dans la fabrication de verres (Essilor) et de montures (Ray-Ban, Chanel, Prada...) et opère à partir d'un réseau étendu de magasins.

Le périmètre actuel est le résultat de la fusion d'Essilor et de Luxottica annoncée en 2017 et réalisée en 2019, ainsi que de l'acquisition de la chaîne de magasins GrandVision, finalisée à la mi-2021 qui fait sens avec de multiples synergies à dégager à court et moyen termes. L'actionnaire principal est Delfin, la société holding de la famille Del Vecchio.

À la suite de la fusion, la régression du nouveau groupe en matière de reporting ESG et de communication sur les indicateurs environnementaux et sociaux nous a interpellés. C'est pourquoi, nous avons entrepris en novembre 2021, d'initier une action d'engagement dont l'objectif est une meilleure transparence sociale et environnementale du groupe afin que celui-ci renoue avec les meilleurs standards en la matière.

Notre action d'engagement porte sur :

- La nécessité de publier un rapport ESG consolidé avec plus de transparence sur les politiques sociales et environnementales ;
- La communication d'indicateurs sociaux tels que l'absentéisme, le taux de rotation du personnel ou la diversité ;
- La mise en place d'objectifs sociaux dans ce groupe de 140 000 personnes ;
- Le suivi de la satisfaction des salariés à travers des études internes lors des phases d'intégration (de GrandVision notamment) ;
- La nécessité de voir les objectifs environnementaux validés par un organisme tel que la Science based target initiative et la nécessité de mettre en place des objectifs sur le Scope 3 ;
- Le renouvellement des commissaires aux comptes, en place depuis plus de 14 ans.

Un entretien est intervenu en novembre 2021 et un courrier a été envoyé en janvier 2022 à l'équipe dirigeante. Nous avons été attentifs à la publication des données extra-financières du groupe au titre de 2022 et avons poursuivi en 2023 et en 2024 nos échanges avec ce dernier. En mars 2024, nous avons eu l'occasion de rencontrer le secrétaire du comité de rémunération du groupe.

Les quelques efforts opérés en matière de reporting de données sociales en 2023 nous apparaissaient insuffisants (notamment sur les écarts salariaux et le turnover des employés). Le groupe ne communique aucune information sur les résultats d'enquêtes de satisfaction. De même, sur le volet environnement, le reporting du groupe (désormais à un niveau consolidé) demeure en deçà des standards. La mise en œuvre de la CSRD contribuera à améliorer la communication de données extra-financières du groupe.

Mais, nous sommes convaincus que notre engagement doit se poursuivre et être renforcé. Notons que dans le cadre des résolutions présentées au vote lors de la prochaine assemblée, nous constatons de nouveau l'absence de modification de la politique de rémunération 2025 des principaux dirigeants en dépit d'un fort taux d'opposition à l'AG 2024 et le renouvellement pour 6 ans du mandat de Forvis Mazars en tant que CAC, en place depuis 18 ans.

TotalEnergies



Objectifs de l'action d'engagement

- Recherche d'une meilleure performance climat
- Faire de TotalEnergies le leader climat de son secteur
- Réduire le risque de Stranded Assets/actifs échoués

Indicateur (KPI)

- Stratégie alignée avec l'accord de Paris

Date d'initiation

- 2020

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus



TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité.

Depuis de nombreuses années, nous menons un dialogue régulier avec TotalEnergies, notamment au regard de ses enjeux climatiques et de sa stratégie climat. À noter que la stratégie du groupe se focalise sur le gaz mais celui-ci demeure trop lié aux énergies fossiles d'ici à 2050 et que la réduction prévue des émissions en 2030 n'est pas alignée avec l'Accord de Paris.

Notre action d'engagement porte sur :

- La recherche d'une meilleure performance climat
- Faire de TotalEnergies le leader climat de son secteur
- Réduire le risque de Stranded Assets

Le dialogue constructif avec TotalEnergies se poursuit depuis 2020. Le 5 mai 2020, TotalEnergies a fait de nouvelles annonces sur sa stratégie visant à réduire ses émissions de carbone. Cependant, compte tenu de l'absence d'objectifs intermédiaires en faveur d'une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre, et du manque d'indications sur les futurs programmes de dépenses d'investissement visant à aligner le mix de production sur l'objectif de 2°C, ces engagements ne nous paraissaient pas garantir la bonne mise en œuvre de ses objectifs. Nous avons donc participé aux côtés d'autres actionnaires au dépôt d'une résolution lors de l'assemblée générale du 29 mai 2020 demandant d'introduire dans la stratégie les informations relatives à une réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre, afin d'aligner ses activités sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. En votant en faveur de cette résolution, 17% des actionnaires ont soutenu cette demande et continue à demander plus de transparence et de cohérence sur sa stratégie environnementale

En 2021, nous avons voté CONTRE la résolution « Say on climate » du groupe, qui malgré sa transparence que nous saluons, ne montrait pas une ambition suffisante sur la réduction de ses émissions mondiales.

En 2022, nous avons continué cet engagement avec d'autres investisseurs et avons obtenu l'inscription d'une résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale de TotalEnergies, demandant de nouveau d'introduire dans la stratégie de la société des informations relatives à une réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre, afin d'aligner ses activités sur l'objectif de l'accord de Paris sur le climat. Cette résolution n'a pas été inscrite à l'ordre du jour et les actionnaires du groupe n'ont pas pu se prononcer. Nous avons de fait voté contre le « say on climate » proposé par TotalEnergies, le trouvant trop peu ambitieux.

En 2023, nous avons poursuivi notre dialogue avec TotalEnergies. Nous avons co-déposé avec 17 autres investisseurs une résolution consultative demandant l'alignement de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'accord de Paris sur le climat pour 2030. Cette résolution a réuni plus de 30% des suffrages exprimés en Assemblée Générale ce qui envoie un signal fort au management du groupe.

En 2024, nous avons rencontré le groupe pour suivre les évolutions des performances notamment sur les émissions de gaz à effet de serre.

Vusion



Objectifs de l'action d'engagement

- Un meilleur équilibre des pouvoirs

Indicateur (KPI)

- Amélioration de la note gouvernance

Date d'initiation

- 2023

Echéance / Objectif

Transparence	Performance opérationnelle	Évolution stratégique
18/24 mois	2/3 ans	3 ans et plus



Vusion (anciennement SES imago tag) est le N° 1 mondial des solutions digitales pour le commerce physique. Sa mission est d'aider la transformation digitale du commerce physique.

En juillet 2023, le groupe a fait l'objet d'une attaque de Gotham City portant sur la comptabilité mais aussi quelques aspects de gouvernance.

Notre action d'engagement porte sur :

Un meilleur équilibre des pouvoirs:

- Indépendance du conseil et du comité d'audit
- Assiduité et rajeunissement du conseil
- Accroître la transparence en termes de rémunération des dirigeants.

En septembre 2023, nous avons envoyé une lettre à l'attention du Président directeur général et du conseil d'administration en exprimant notre souhait de voir la composition du conseil et du comité d'audit évoluer ainsi que l'importance d'avoir une rémunération transparente et de long terme. En novembre 2023, nous avons rencontré le Président directeur général qui a pris en compte certaines de nos demandes et a annoncé des améliorations de la gouvernance.

En 2024 et 2025, la gouvernance a continué de s'améliorer.

Nos actions collaboratives

Notre participation à un certain nombre d'initiatives collectives peut se faire à travers de multiples moyens. Citons notre capacité à rejoindre des coalitions d'investisseurs dans le cadre de projets de dépôt de résolutions en assemblée générale ; la signature de déclarations d'investisseurs interpellant des Etats, des gouvernements ou des sociétés sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ; notre participation active à des groupes de travail d'organisations de Place (AFG, FIR, PRI...) ; notre implication dans des initiatives sectorielles.

Au cours des dernières années, nous avons ainsi rejoint plusieurs actions collaboratives dont celles en cours sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Généralistes	Date d'adhésion	Niveau d'implication	Type	Objectifs
FIR	Juin 2020	Membre	Commission Dialogue et Engagement	<ul style="list-style-type: none"> – Campagne annuelle de questions écrites ESG aux AG des entreprises du CAC 40. – Engagements thématiques.

Environnementales	Date d'adhésion	Niveau d'implication	Type	Objectifs
Finance for Biodiversity Pledge	Mai 2021	Membre	Coalition d'investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Inviter les dirigeants mondiaux à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités financières et de leurs investissements dans la perspective de la Conférence des Parties (COP 15). – Accroître notre expertise. – Contribuer à la définition de standards en matière de mesure de la biodiversité.
IIGCC	Avril 2023	Membre	Coalition d'investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la contribution des investisseurs à la réalisation d'un avenir sobre en carbone. – Aider le secteur de l'investissement à mieux intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans leurs processus d'investissement.
Nature Action 100 – Bayer – Danone	Septembre 2023	Membre fondateur	Coalition d'investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Mobiliser les investisseurs afin d'inciter les entreprises à être plus ambitieuses et à prendre des mesures en faveur de la nature et de la préservation de biodiversité. – Accroître notre expertise. – Engagements ciblés. – Respect de nos engagements NZAM.
AEFDI (Avoided Emissions Factors Database Initiative)	Janvier 2024	Partenaire fondateur stratégique	Coalition d'investisseurs Edram (France), Partenaire fondateur stratégique	<ul style="list-style-type: none"> – Développer une base de données mondiale de facteurs d'évitement des émissions de gaz à effet de serre offrant un calcul standardisé et transparent des émissions évitées grâce à une liste fournie de solutions à faible émission de carbone ou de solutions vertes.

Sociales	Date d'adhésion	Niveau d'implication	Type	Objectifs
FAIRR	Octobre 2020	Membre	Coalition d'investisseurs sous l'initiative de la fondation Collier	<ul style="list-style-type: none"> – Accroître notre expertise sur le sujet. – Amélioration du profil des entreprises.
Access To Medicine Foundation	Mai 2021	Membre	Fondation	<ul style="list-style-type: none"> – Accroître notre expertise sur le sujet. – Amélioration du profil des entreprises.
Investor statement of Expectations for the Nursing Home sector	Mars 2021	Signataire	Coordination assurée par UNI Global Union	<ul style="list-style-type: none"> – Demande par des investisseurs de la mise en place de standards suffisants sur la santé sécurité, protection sociale, niveaux de salaires, qualité du soin, etc. – Accroître notre expertise sur le sujet. – Amélioration du profil des entreprises.
Good Work Investor Coalition (Share Action)	Février 2024	Membre	Coalition d'investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Cible : une dizaine d'acteurs de la distribution au Royaume-Uni – Assurer « un salaire décent » à la fois aux salariés et aux sous-traitants, pour obtenir l'accréditation Living Wage Employer. – Garantir les droits fondamentaux en matière d'emploi (salaire minimum, congés payés, indemnités de maladie, heures de travail garanties, contrats précis...).
FIR	Mars 2024	Membre	Groupe de Travail « Finance & Handicap »	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer les critères d'évaluation des entreprises en matière de pratiques, produits et services favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap, en identifiant également les incidences négatives. – Rédaction d'un livre blanc sur le rôle que peut jouer la finance durable dans l'autonomie des personnes en situation de handicap, afin d'éclairer les investisseurs sur ce sujet et de mettre en lumière les indicateurs et les bonnes pratiques.

Notre niveau d'implication à ces engagements collaboratifs est variable : nous nous engageons par exemple via une signature, une participation active à des groupes de travail ou une participation à des dépôts de résolution lors des Assemblées Générales annuelles. En 2024, nous avons codéposé une résolution à l'assemblée générale de Shell avec 26 autres investisseurs demandant à Shell d'aligner ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre de scope 3 sur l'Accord de Paris, à moyen terme. La résolution a obtenu 19% de soutien.

Nous avons notamment signé la déclaration des investisseurs sur la résistance aux antimicrobiens lancée par l'Access to Medicine Foundation et le FAIRR afin d'alerter sur les risques que fait peser la résistance antimicrobienne sur la santé, la société et par là l'économie et les investisseurs. Rappelons la résistance aux antimicrobiens (AMR) est reconnue par l'OMS comme l'une des 10 principales menaces pour la santé publique et qu'elle interviendrait dans quelques 5 millions de décès par an dans le monde et pourrait entraîner jusqu'à 10 millions de décès par an en 2050.

Dans la continuité de notre engagement collectif, nous avons cosigné une tribune du Forum pour l'Investissement Responsable invitant les entreprises des secteurs les plus polluants à proposer une résolution « say on climate ».



Nos projets pour 2025

En 2025, les actions initiées ces derniers mois seront poursuivies. Le renforcement de notre engagement auprès des entreprises sur le climat, initié en 2022, s'est poursuivi en 2024.

Rappelons qu'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini dès 2017 sa feuille de route climat, mise à jour en 2020 et en 2024. Son objectif est la décarbonation¹⁷ progressive des portefeuilles jusqu'en 2050 (Accord de Paris)¹⁸. La feuille de route permet notamment l'identification des secteurs les plus exposés au risque climat.

Dans le cadre de nos actions d'engagement et dans une approche pragmatique, nous ciblons les entreprises les plus émettrices qui n'ont pas d'engagements climatiques tels que validés par la Science-Based Targets Initiative. Dans ce cadre, en septembre 2023, nous avons par ailleurs rejoint l'initiative mondiale Nature Action 100 et sommes depuis participants aux engagements auprès de Bayer et de Danone.

En ce début d'année 2025, sous l'égide du Forum de l'Investissement Responsable (FIR), aux côtés d'investisseurs institutionnels, de sociétés de gestion et de représentants académiques¹⁹, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été partie prenante au lancement d'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'une méthode de mesure de l'efficacité de l'engagement. Ce projet vise à recenser et harmoniser les bonnes pratiques de transparence et de mesure de l'efficacité de l'engagement actionnarial et obligataire, pouvant contribuer à l'élaboration de standards de marché. Constatant une multiplication des activités d'engagement sans cadre d'évaluation clair, le groupe pilote vise à répondre aux préoccupations croissantes concernant le manque de standardisation, la disparité des définitions et des objectifs, et la difficulté à démontrer l'impact réel de ces initiatives.

En 2025, nous allons effectuer des engagements ciblés sur les entreprises ayant des plans de transition non crédibles et étant investies dans des fonds labélisés ISR. Nous prévoyons aussi de mener des actions d'engagement auprès d'entreprises qui ne publieraient pas de données sur les indicateurs PAI²⁰ sur lesquels nos fonds labélisés ISR ont un objectif de surperformance.

17. La décarbonation (ou décarbonisation) correspond à l'ensemble des mesures permettant la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'une entreprise, d'un secteur d'activité ou d'un pays.

18. L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

19. Les membres du groupe pilote incluent notamment : pour les investisseurs institutionnels et sociétés de gestion : AXA IM, Candriam, CDC Croissance, Edmond de Rothschild AM, ERAFP, Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR), Generali AM, MAIF, Malakoff Humanis, Sycomore AM ; pour les académiques : Stéphanie Giamporcaro, Kedge Business School, Jean-Pascal Gond, Bayes Business School et Sébastien Thévoux-Chabuel, Université Paris Dauphine.

20. Principales Incidences Négatives, définies par le Règlement SFDR

Avertissement

Achévé de rédiger le 22/05/2025.

Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Ce support ne peut être communiqué aux personnes situées dans les juridictions dans lesquelles il serait constitutif d'une recommandation, d'une offre de produits ou de services ou d'une sollicitation et dont la communication pourrait, de ce fait, contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ce support n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où il en est pris connaissance, notamment eu égard à la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés.

Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait notamment servir de base à une quelconque décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base desdits commentaires et analyses.

Le groupe Edmond de Rothschild recommande dès lors à chaque investisseur de se procurer les différents descriptifs réglementaires de chaque produit financier avant tout investissement, pour analyser les risques qui sont associés et forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild. Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants de professionnels spécialisés avant de conclure une éventuelle transaction basée sur des informations mentionnées dans ce support cela afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et fiscale.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet "Fund Center" ou gratuitement sur simple demande.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps et peuvent être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Le présent support ainsi que son contenu ne peuvent être reproduits ni utilisés en tout ou partie sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris